

REGLEMENT DE COURSE

LA COURSE DES ETOILES

05 OCTOBRE 2024



I. Organismes

Le Stade Bagnérais Athlétisme organise le 05 Octobre 2024 La Course des Etoiles avec le soutien de la commune de Bagnères de Bigorre, des communes traversées, du Conseil Général des Hautes Pyrénées et de partenaires privés.

II. Epreuve

La Course des Etoiles est une épreuve de course à pied en montagne empruntant sentiers, pistes et itinéraires de randonnée. Vous évoluez en zone montagneuse et sauvage. Cette course est rendue difficile par son profil et sa longueur. Le tracé est de 73 km pour un dénivelé positif cumulé de 5300m.

Cette course se déroule soit en individuel, soit en relais de 3 coureurs (relais au Chiroulet et Col de la Courade). Le parcours est principalement balisé avec du matériel de fléchage équipé de bandes réfléchissantes. Ce balisage est complété par de la rubalise.

III. Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à :

- 550 dossards en individuel
- 140 équipes de 3 coureurs pour le relais

Le tarif d'inscription est de 65 € en individuel et de 80€ pour une équipe de 3 coureurs.

Les inscriptions s'effectuent en ligne, soit par l'intermédiaire du site internet de la course : www.lacoursedesetoiles.com (lien vers le site pb-organisation), ou directement via la site pb-organisation.

Un repas d'après-course, non-obligatoire, sera proposé en supplément lors de votre inscription à un tarif de 13 € par personne, pour coureur et/ou accompagnant(s).

Liste d'attente et transfert de dossards :

Une liste d'attente de 50 coureurs et 10 équipes est mise en place. Les coureurs sur liste d'attente pourront être sollicités jusqu'au 30 Juin 2024 pour basculer sur la liste des coureurs inscrits.

Passé cette date et une fois la liste d'attente épuisée, un transfert de dossard sera possible entre coureurs entre le 15^r Juillet et le 31 Août 2024. Au-delà, aucun transfert ne sera possible.

Annulation :

Toute demande d'annulation d'inscription est possible et doit être envoyée au plus tard le 31 Août 2024, par courriel à l'adresse suivante : lacoursedesetoiles@gmail.com

A compter du 1er septembre 2024, la demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même, une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir l'original d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Pour les autres causes d'annulation, le justificatif doit être apporté par un certificat délivré par l'autorité compétente.

L'Organisation s'accorde le droit de modifier exceptionnellement ces critères d'acceptation d'une demande d'annulation à d'autres cas, en fonction des circonstances.

Le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :

- 80%* entre le 1^{er} Mars et le 31 Juillet
- 40%* à partir du 01 août

* Montant du remboursement arrondi à l'euro supérieur.

Les remboursements se font, au plus tard, dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

IV. Remise des dossards

La remise des dossards aura lieu le Vendredi 04 Octobre de 17h à 20h sur le site de départ de la course à Bagnères de Bigorre.

Lors de la remise des dossards, une pièce d'identité vous sera demandée.

Le dossard doit être visible en permanence, donc non recouvert par un quelconque vêtement. En revanche, nous vous laissons la liberté de le placer sur la face avant (t-shirt, short...) ou arrière (camelback) du coureur.

V. Conditions de participation

Pour participer à la Course des Etoiles, il est important que chaque coureur soit pleinement conscient de la difficulté et de la longueur de la course, et des conditions qu'ils peuvent rencontrer (météo difficile, course en partie de nuit, etc...). Il est donc primordial que chaque coureur soit parfaitement entraîné pour la réussite de cette aventure.

Pour valider son inscription, chaque coureur devra fournir un certificat médical ou une licence FFA ou FFtri avant le 31 Mai 2024. Le document fourni devra être :

- Soit un certificat de non contre-indication « à la pratique de la course à pied en compétition ». Ce certificat devra être daté de moins d'un an avant la fin de la course, soit postérieur au 06 Octobre 2023.
- Soit une copie de la licence FFA ou FFtri avec le certificat du médecin.

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, née avant le 31 Décembre 2004 (catégories espoirs à masters).

VI. Semi autosuffisance

Les coureurs sont en semi-autosuffisance. Ceci impose donc une certaine autonomie. Vous ne devez pas compter uniquement sur les ravitaillements. Il est donc obligatoire de se munir tout au long de la course d'une réserve alimentaire et de boisson suffisante pour rallier 2 points de ravitaillement. Les points de ravitaillement sont indiqués sur le roadbook qui pourra être consulté ou téléchargé via le site internet de la course.

Sur les postes de ravitaillement, une assistance personnelle peut être apportée et ce dans un périmètre proche du ravitaillement (de l'ordre de 50m).

VII. Equipement

Que ce soit en individuel ou en relais, chaque coureur doit porter le matériel **obligatoire** suivant :

- 1 couverture de survie
- 1 réserve d'eau de 1,5L
- Réserve alimentaire
- Pastilles purificatrices d'eau
- Gobelet personnel pour boire aux ravitaillements
- 1 sifflet
- 1 bande élastique adhésive d'au moins 3cm x 1m
- 1 lampe frontale avec un jeu de piles de rechange
- 1 veste imperméable et respirante (type gore tex)
- 1 casquette ou 1 buff pour se couvrir la tête
- 1 téléphone avec le numéro du PC course
- 1 pantalon ou collant long (3/4 accepté) (*)
- 1 vêtement chaud manche longue (*)
- 1 paire de gants (*)

(*) : les relais numéro 1 et 3 pourront s'affranchir de ce matériel. L'annonce sera faite au moment du briefing d'avant course.

Lors de la remise des dossards, chaque coureur devra signer un engagement sur l'honneur relatif au port du matériel obligatoire pendant l'épreuve.

Un contrôle du matériel sera effectué aléatoirement pendant la course. Ce matériel est là pour votre sécurité, les conditions climatiques peuvent évoluer très rapidement. Des pénalités pourront être appliquées en cas d'absence d'un des matériels obligatoires.

VIII. Sécurité et assistance médicale

1/ Le réseau GSM peut ne pas fonctionner partout. Néanmoins, vous devez vous munir d'un téléphone portable chargé et allumé pendant la course et d'y enregistrer le numéro du PC course (il vous sera communiqué le jour du briefing)

2/ L'organisation prévoit des unités de secours fixes aux quatre ravitaillements stratégiques suivant : site départ-arrivée / Chiroulet / Col de Sencours / Col de la Courade.

Ces postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé ou témoin d'un accident de faire appel aux secours soit : - en se présentant à un poste de secours ; - en appelant le PC course (numéro fourni lors du briefing) ; - en demandant à un bénévole ou à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

3/ Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins sont habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

4/ Si un coureur décide d'abandonner, il devra rejoindre le prochain ravitaillement pour signaler son abandon et remettre son dossard à l'organisation. Vous ne devez en aucun cas vous éloigner du tracé de la course sans en avoir averti le PC course, ceci afin d'éviter de lancer toute recherche inutile. Toute personne n'étant plus sur le tracé officiel de la course n'est plus sous la responsabilité de l'organisateur (par exemple, un coureur qui décide de son propre chef de stopper la course et de rentrer par ses propres moyens sans en avertir le PC course).

IX. Temps maximum autorisé et barrières horaires

Le temps maximal de l'épreuve pour la totalité du parcours est fixé à 19h30. Cela implique une arrivée maximale à 1h00 du matin le Dimanche 06 Octobre 2024.

Les barrières horaires (heures limites d'arrivées à un ravitaillement) sont les suivantes :

	Distance (km)	D+ (m)	Temps intermédiaire	Temps de course total	Vitesse moy (km/h)	Barrière horaire
Chiroulet	24	2100	5h30	5h30	4.3	Samedi à 11h00
Col de Sencours	44	2100	6h30	12h00	3.1	Samedi à 17h30
Col de la Courade	57	400	3h30	15h30	3.7	Samedi à 21h00
Beudéan	64	200	1h45	17h15	4	
Arrivée	74	500	2h15	19h30	4.4	

Pour les relais, si un coureur arrive hors délai, le relayeur suivant pourra prendre le départ à l'heure de la barrière horaire, afin de ne pas stopper l'équipe. Une pénalité de temps sera appliquée au chrono final de l'équipe.

X. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ET ANNULATION DE LA COURSE

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder la course, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les barrières horaires, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription. En cas de « force majeure » forçant l'Organisateur à annuler l'évènement, une partie seulement des droits d'inscription réellement encaissés pourra être remboursée en fonction du budget restant après avoir couvert tous les frais déjà engagés par l'Organisateur. Les modalités du remboursement seront, dans ce cas, expliqués sur le site de la course.

Le parcours de cette édition 2024 passe par le Pic du Montaigu. La montée au Pic du Montaigu depuis le col de Tos ne pourra être possible que si la météo est favorable (visibilité + absence de pluie). Une météo défavorable peut rendre ce secteur glissant et dangereux (passage sur dalles et crête). Dans ce cas, l'organisation re-aiguillera le parcours, par une redescente directe depuis le col de Tos ou

encore depuis le Pic de la Peyre. Selon les prévisions météo, les informations seront données aux coureurs les jours précédents la course, ou au plus tard lors du briefing d'avant-course.

XI. PENALITES/DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à la course des étoiles, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours sans couper les sentiers
- ne pas utiliser un moyen de transport
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision de l'organisateur sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

XII. DROITS A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'Organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.